



Compte financier 2016 du lycée Valentine LABBE Rapport du comptable et analyse financière

1) Analyse du compte de résultat, fonds de roulement disponible et capacité à prélever

L'exercice 2016 se solde par l'émergence d'une insuffisance d'autofinancement de 26 984.16 euros, soit environ 1.26 % des charges globales de l'exercice. Ce léger déficit d'exploitation s'explique par un montant net de charges supérieur aux recettes effectivement constatées sur l'exercice. Ce déficit va venir diminuer le fonds de roulement du lycée.

Dès lors, le fonds de roulement au 01/01/2017 est de 300 908.65 euros ; il était de 330 946.81 euros au 01/01/2016. Le budget primitif 2017 ayant été équilibré sur fonds de roulement à hauteur de 35 000.00 euros, le montant net du fonds de roulement mobilisable et disponible est donc aujourd'hui de 252 748.22 euros (déduction faite des stocks et cautions reçues).

Ce volume de fonds de roulement est en parfaite adéquation non seulement avec les besoins de la structure mais aussi avec les préconisations du financeur régional. Cette tendance doit être maintenue.

Afin de garantir un niveau suffisant de trésorerie, l'ensemble de ce fonds de roulement disponible ne peut être mobilisé par le conseil d'administration pour financer des dépenses complémentaires. La possibilité pour l'établissement de financer des opérations sur fonds propres ne doit pas mettre en péril sa capacité à régler ses dettes dans les 30 jours impartis par le code des marchés publics. En effet, le fonds de roulement constitue l'assise principale de la trésorerie du lycée.

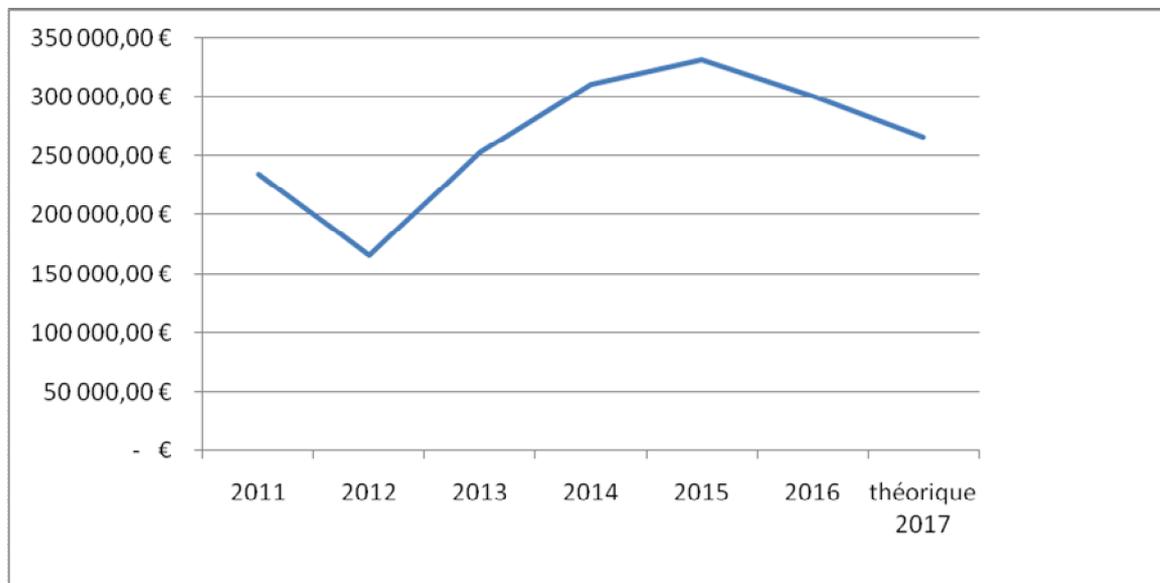
Le rapport de l'IGAENR de novembre 2016 "l'évolution de la carte comptable : de la croisée des chemins à de nouveaux défis à relever" propose une nouvelle méthode de calcul permettant d'exprimer la part de ce fonds de roulement que l'établissement peut donc mobiliser effectivement. Cette autonomie financière peut aussi être appelée capacité à prélever ou réserve disponible.

Evaluation de l'autonomie financière de l'établissement (méthode IGAENR 2016)

Éléments à retraiter		données au 31.12
A	Fonds de roulement net comptable au 31/12	63 356,81 €
Fonds de roulement lié à des dépenses futures, probables ou certaines		
1	1 Provisions	- €
2	2 Dépôts et cautions reçus	- €
Fonds de roulement affecté à des activités particulière		
3	3 Stocks - (...)	4 197,17 €
Éléments de fragilité potentielle du fonds de roulement		
4	4 Créances douteuses : 416 et 491 - (...)	
5	5 Créances supérieures à un an non provisionnées - (...)	1 933,41 €
6	6 Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (si BFR positif) - (...)	
Part du fonds de roulement déjà mobilisée		
7	7 Prélèvements sur FDR votés au BP ou DBM - (...)	14 647,20 €
Fonds de roulement disponible		
B	B Fonds de roulement disponible au 31/12	42 579,03 €
C	Montant d'une journée de fonctionnement Classe 6 / 360	1 116,00 €
D	Evaluation du FDR disponible en nb de jours de fonctionnement (B/C)	38

Cependant, la structuration comptable du bilan du lycée Valentine LABBE fait émerger un besoin en fonds de roulement négatif de 215 243.40 euros, rendant la trésorerie nette bien supérieure au fonds de roulement, et ce en raison de la conjonction d'un volume restreint de créances à recouvrer et d'une masse non négligeable de reliquats de subventions et d'avances encaissées auprès des usagers. Aucune mesure de prudence ou de restriction particulière n'est donc à conseiller en l'espèce. La capacité à prélever peut raisonnablement être estimée à 150 000,00 euros.

Evolution du montant du Fonds de roulement du Lycée Valentine LABBE depuis 2011



2) Analyse de l'état patrimonial

L'ensemble de l'actif immobilisé du lycée représente 553 226.21 euros, pour une valeur nette comptable de 78 966.81 euros, soit un taux d'amortissement de 85.72%. Eu égard à son activité, l'établissement ne présente aucun besoin particulier de suivi d'actif ou de plan de provisionnement.

3) Valeur et utilité des stocks

La seule activité de l'établissement impliquant un suivi de stock est la production de repas dans le cadre du restaurant scolaire. Au 31/12/2016, le montant du stock de denrées alimentaires représente 11 961.33 euros.

Ce stock représente 3.68 % des matières consommées sur l'exercice, ce qui n'alourdit donc pas le besoin en fonds de roulement et ne fait donc peser aucun risque particulier sur la trésorerie de l'établissement.

4) Créances, restes à recouvrer et taux de non recouvrement

L'activité de l'établissement n'est pas source d'une facturation importante ; le risque de non recouvrement est donc très faible.

Le service de restauration et d'hébergement fonctionne selon le système de l'avance et seul l'internat fonctionne en droits constatés. Le SRH présente donc un taux de recouvrement sur

l'exercice de 99.56 % au 01/01/2017. Le volume total des créances alimentaires s'élèvent à environ 2290 euros.

Les principales créances envers les bailleurs de fonds institutionnels représentent quant à elles la somme de :

- 22 120 euros de facturation de frais pédagogiques auprès de divers EPLE ou autres organismes de formation (CFAA, AFI 24)
- 3 500 euros de reversements attendus auprès de diverses coopératives et associations hébergées.

Ces restes à recouvrer sont la conséquence normale et régulière des opérations de facturation et bilans de fin d'exercice.

5) Dettes, avances, reliquats de subvention et taux de charge à payer

Les « dettes comptables » de l'établissement, qui constituent l'apport de trésorerie décrit ci-dessus, s'élèvent à 258 677.93 euros, dont les grandes masses se décomposent comme suit :

- L'établissement n'a aucune dette fournisseur.
- Le taux de charge à payer est de 4.40 %, pour un total de près de 101 400 euros, ce qui dénote une excellente exécution budgétaire de fin d'exercice et une utilisation raisonnée de la période d'inventaire.
- Les « avances comptables » correspondent aux sommes encaissées par l'établissement mais non encore consommées. Ces sommes deviendront à terme pleine propriété de l'établissement, ou seront remboursées au bailleur de fonds. Elles se répartissent ainsi :
 - Avances reçues des familles et des commensaux : 52 600 euros
 - Reliquats et avances sur subventions Etat : 56 400 euros
 - Reliquats et avances sur subventions Conseil régional : 33 691 euros
 - Reliquats sur dons d'associations : 10 000 euros

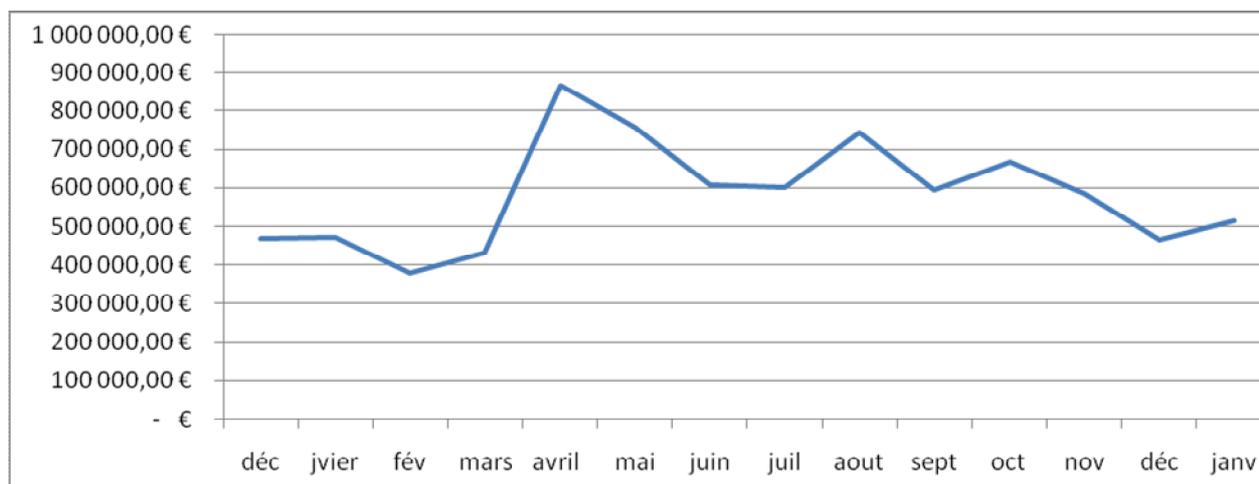
Ces « dettes » s'expliquent par un double phénomène :

- Des reliquats de subventions au 31 décembre nécessaires pour financer les 2 trimestres suivant de l'année scolaire.
- Une avance permanente des élèves demi pensionnaires et des commensaux qui constitue le solde de leurs comptes créditeurs au service de restauration.

6) La situation de trésorerie

Le montant important de ces « dettes », associé au volume restreint des stocks et au faible montant des créances à recouvrer, explique la présence du besoin en fonds de roulement négatif.

Cela signifie que l'établissement a une trésorerie supérieure à son fonds de roulement, pour environ 159 000 euros de différence positive.



Cycle de trésorerie 2016 du Lycée Valentine LABBE

Le cycle de trésorerie est très régulier, le plancher est haut et stable. Aucun risque de rupture de trésorerie n'est à envisager. La situation est exceptionnellement favorable.

7) Conclusion de l'analyse financière

Le lycée Valentine LABBE est toujours en excellente santé financière et comptable. Suite à des exercices 2013, 2014 et 2015 excédentaires, son fonds de roulement dégage une marge d'autonomie confortable. Je tiens à souligner une fois encore la qualité de l'exécution budgétaire ainsi que la réactivité et l'implication de Madame Ludivine DELEPIERRE, adjoint gestionnaire, et de son équipe. Le volume budgétaire du lycée Valentine LABBE est conséquent mais la maîtrise technique des services ordonnateur est réelle.

8) Recommandations et pistes de progression

Les différentes marges de progression et recommandations indiquées dans les précédents rapports ont toutes été mises en pratique avec rapidité et efficacité.

A ce stade, aucune marge de progression significative n'est à signaler. Les efforts doivent être maintenus dans le cadre de la gestion des frais de missions versés aux élèves, étudiants et personnels. L'informatisation du calcul a permis de réduire le taux de rejet de ces opérations à 2 % sur l'exercice 2015. Sur l'exercice 2016, le taux de rejet est bien inférieur à 1 % : 12 rejets pour 1526 opérations. Cette progression souligne encore une fois l'excellence du travail des services ordonnateurs.



Christophe Aricot